

Procès-verbal du CESS (ébauche)

Les 23 et 24 octobre 2015

Holiday Inn, Yorkdale

Participants

Jonathan Spence
John O'Connor
Annick Forest
Michael D'Souza
Gaynette Spafford
Harry Mesh
Dave Croft
Wendy Martin
Wil Fundal
Allan Gofenko
Natalie Clancy
Naomi Robinson
Marc-Philippe Laurin
Sean Laughlin
Michael Robert
Chantal Payant

Appel à l'ordre à 9 h 6.

Annick Forest lit l'énoncé de principes.

PROPOSITION : Adopter l'ordre du jour.

N. Clancy / J. O'Connor

Ajouts : examen de la Politique de voyage et mise à jour sur la planification des congrès du Comité exécutif national (CEN). Michael D'Souza suggère que les affaires nouvelles soient abordées avant la discussion sur la campagne en faveur de CBC/Radio-Canada.

Marc-Philippe Laurin accepte et mentionne qu'il y a suffisamment de temps pour la discussion. Il suggère également que la proposition de Nathalie Clancy sur le Comité national mixte (CNM) soit abordée pendant la discussion générale du comité.

PROPOSITION ADOPTÉE

PROPOSITION : Approuver le procès-verbal des 8 et 15 septembre 2015.

M. D'Souza / G. Spafford

À la suite d'une discussion sur plusieurs modifications apportées aux procès-verbaux, on décide de reporter leur adoption à demain.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Marc-Philippe Laurin souligne le récent décès de Terry Ledrew, ancien membre du Conseil exécutif de la Sous-section (CESS). Il mentionne qu'il était un membre important de la Guilde canadienne des médias (GCM) qui n'avait pas peur de partager ses opinions fermes et qu'il avait une âme joviale.

PROPOSITION : Transmettre nos condoléances à la famille. Marc-Philippe Laurin les rédigera. Harry Mesh suggère de faire parvenir un don à un organisme de bienfaisance en son nom, et de surveiller la rubrique de nécrologie.

W. Fundal / H. Mesh
PROPOSITION ADOPTÉE

Marc-Philippe Laurin mentionne que Dominique Delisle a démissionné de l'ensemble de ses fonctions au sein des comités nationaux, sauf le CNM, pour des raisons personnelles. Il le remercie de ses années de service.

Marc-Philippe Laurin indique que Bruce May et Patty Ducharme se joindront à la réunion du CESS plus tard dans la journée pour entendre une partie de la discussion. Il souligne que les représentants des employés ont une importante charge de travail et qu'il est important que ceux-ci assistent à ces réunions pour entendre les enjeux. Il remercie Harry Mesh et John O'Connor d'avoir accepté d'occuper temporairement les postes de représentants des employés. Il souligne que Wendy Martin occupe actuellement ce poste dans l'Est. Il affirme également que le Comité de gestion examine actuellement la manière dont le poste sera pourvu. Il mentionne que le poste est occupé à temps partiel et qu'il n'est pas convaincu que cela est adéquat. Le CESS tient une brève discussion sur le poste. Certains membres croient fortement qu'il devrait être occupé à temps plein, tandis que d'autres sont préoccupés par les contraintes budgétaires de la GCM. Chantal Payant suggère qu'un sous-comité examine la réduction de l'effectif de la GCM et la façon dont le travail restant peut être géré. Marc-Philippe Laurin demande que la discussion soit reportée.

Marc-Philippe Laurin mentionne que la campagne en faveur de CBC/Radio-Canada a eu d'excellents résultats. Il remercie Kam Rao et Naomi Robinson de leur travail acharné, surtout au cours des dernières semaines. Annick Forest souligne également le travail acharné dont Natalie Clancy fait preuve à Vancouver. Naomi Robinson affirme qu'il s'agissait d'une grande campagne de mobilisation à de nombreux endroits. Marc-Philippe Laurin mentionne que le travail ne s'arrêta pas là, et que nous devons nous assurer que le Parti libéral tienne sa promesse de rétablir le financement de CBC/Radio-Canada.

Harry Mesh s'enquiert de l'état du régime d'assurance dentaire. Marc-Philippe Laurin souligne qu'il semblerait que la nouvelle structure tarifaire soit prête à être mise en œuvre le 1^{er} janvier, soit en même temps que celle pour le régime d'assurance-médicaments. Il mentionne qu'un communiqué sera envoyé aux membres lorsque la date sera confirmée.

Marc-Philippe Laurent souligne que la GCM a demandé au nouveau gouvernement de demander, à son tour, à CBC/Radio-Canada de suspendre les compressions, sans entraver le bon fonctionnement de CBC/Radio-Canada. Naomi Robinson demande des précisions quant au nombre de pertes d'emploi prévues dans le plan 2020. Marc-Philippe Laurin affirme que la cible de CBC/Radio-Canada se situe entre 6 000 et 6 500 pertes d'emploi d'ici 2020. Il mentionne que la GCM a indiqué à la haute direction que le syndicat examinerait la possibilité de rétablir des emplois. Michael D'Souza affirme que le plan 2020 va beaucoup plus loin que les pertes d'emploi, et qu'il vise fondamentalement à tout externaliser et à éliminer l'ensemble des structures physiques. Il souligne que le combat se fait maintenant avec nos propres dirigeants, et non à Ottawa.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Gaynette Spafford présente le budget du CESS pour 2016 et examine les dépenses occasionnées depuis le début de l'exercice. Elle rappelle le changement de politique aux participants, à savoir que les demandes de remboursement de frais de voyage doivent être présentées dans un délai de 90 jours et qu'elles seront inadmissibles après 6 mois.

Gaynette Spafford explique que certains fonds de CBC/Radio-Canada, destinés au syndicat, continuent de se faire attendre, mais que le nouveau système de facturation devrait contribuer à améliorer cette situation. Elle examine le budget proposé pour 2016 et ajoute qu'un pourcentage approximatif de 1,5 % a été ajouté à la plupart des chiffres. Le CESS passe en revue le budget et propose des changements à certains secteurs.

PROPOSITION : Adopter le budget final du CESS de 317 340 \$ pour 2016.

G. Spafford / H. Mesh

PROPOSITION ADOPTÉE

DEMANDES DU COMITÉ

PROPOSITION : Poursuivre la séance à huis clos.

G. Spafford / A. Forest

PROPOSITION ADOPTÉE

PROPOSITION : Reprendre la séance ordinaire.

H. Mesh / A. Forest

PROPOSITION ADOPTÉE

DÎNER

La réunion du CESS reprend à 13 h 17.

Invités : Patty Ducharme, Bruce May et Terri Monture

Mise à jour du CNM

Marc-Philippe Laurin affirme qu'il y a toujours des problèmes avec la petite caisse et le système de gestion des dépenses de voyage (SGDV). Il souligne que les problèmes ont récemment fait l'objet de discussions par la direction. Bruce May mentionne que des fonds de petite caisse seront mis en place pour les activités quotidiennes et les frais pour les déplacements qui ne sont pas à l'extérieur de la ville, comme le stationnement et les taxis, entre autres.

Jonathan Spence souligne que les fonds seront établis dans les milieux de travail, tels que les nouvelles et sans doute le divertissement factuel.

Marc-Philippe Laurin mentionne que les enjeux concernant le Plan d'achat de congé ont également été soulevés au CNM. Il affirme que certaines personnes se sont vues refuser des congés supplémentaires parce qu'elles avaient fractionné leurs congés annuels restants de l'exercice précédent. Il souligne que les soldes de congés doivent être nuls le 31 mars et que, dans la plupart des cas, les achats de congés ont été permis. Il insiste sur le fait que les membres sont responsables de s'assurer que leur solde de congés est nul. Cela signifie qu'ils doivent prendre une demi-journée ou une journée complète de congé pour que leur solde soit nul.

Le CESS discute des enjeux concernant les chaînes de télévision diffuseurs d'émissions de radio. On craint que les caméras installées dans les studios soient toujours allumées, même lorsque la diffusion ne se fait pas. Les employés s'inquiètent du fait qu'ils sont constamment surveillés. Bruce May souligne que les gens devraient avoir une attente en matière de vie privée dans leur milieu de travail et qu'on pourrait dire qu'il s'agit de

surveillance. Il dit que les bureaux touchés devraient soulever cet enjeu au Comité mixte local (CML). Le CESS discute également du salaire des pigistes qui font leurs reportages alors que les émissions de radio sont diffusées à la radio. Terri Monture souligne que les tarifs des pigistes à la télévision sont plus élevés que ceux des pigistes à la radio. Elle affirme que la GCM est en discussion avec CBC/Radio-Canada pour résoudre le problème de rémunération. Entre-temps, elle mentionne que les collaborateurs ont l'option de faire leurs reportages radio par téléphone ou à distance.

On discute de la création de nouveaux titres de poste et de nouvelles descriptions de travail à CBC/Radio-Canada. Marc-Philippe Laurin souligne que la GCM a informé CBC/Radio-Canada qu'il n'y aurait pas de projet pilote dans ce secteur. Bruce May affirme que CBC/Radio-Canada est censée parler à la Guilde avant de créer de nouveaux emplois. Les exemples comprennent les réviseurs techniques pour la radio, la télévision et le Web, ainsi que les [AP] dans le secteur numérique. On discute de la mise à jour des descriptions de travail et des échelles salariales pour tenir compte des changements.

Mise à jour du Comité national mixte de planification de l'emploi (CNMPE)

Marc-Philippe Laurin met à jour le CESS en ce qui a trait aux affaires qui ont été réglées ou qui font l'objet de négociations. En ce qui a trait aux mises à pied, il souligne que, dans certains cas, la direction cible des cadres supérieurs précis. Il souligne qu'une discussion doit avoir lieu avec la haute direction à cet égard, car ce sont plutôt les personnes occupant des postes au bas de l'échelle qui doivent être licenciées. Il demande à tous ceux qui entendent des cas semblables d'informer les bureaux de la GCM.

Rapports des directeurs

Les directeurs du CESS présentent les rapports sur leurs portfolios.

Bruce May et Patty Ducharme donnent une mise à jour concernant la nouvelle note de service sur les iPhone et les téléphones intelligents. Patty Ducharme affirme que l'enjeu a été soulevé pour la première fois en mai lorsque des vidéographes ont été licenciés en Alberta, et que l'on remettait des trousseaux d'éclairage et des trépieds, entre autres, aux journalistes en leur disant qu'ils devaient filmer leurs propres reportages. Michael D'Souza affirme que ce n'est pas la première fois que l'on utilise ces appareils et que les photos prises à l'aide de nouveaux téléphones se sont beaucoup améliorées. Il affirme qu'on s'attend, à certains endroits, que les journalistes fassent cela. Il souligne que la définition d'un vidéojournaliste ne définit aucunement le type de caméra utilisé. Bruce May souligne que la note de service vise à présenter les bases de l'enjeu, et que ce dernier sera mieux défini par le sous-comité. Chantal Payant demande que lui fournisse la définition d'un élément médiatique « accidentel ». Marc-Philippe Laurin affirme que, si un journaliste enregistre une vidéo sur un lieu et l'envoie aux fins de diffusion sur le Web, il s'agit d'un élément médiatique accidentel. Toutefois, si on lui demande expressément d'aller enregistrer une vidéo, il s'agit d'une situation différente. Patty Ducharme mentionne que l'employeur veut que les gens demandent des TUG et demandera aux producteurs des affectations de les suivre.

Le CESS tient une discussion sur l'affichage des horaires comparativement à l'envoi des horaires par courriel. Certains employés sont préoccupés par le fait que, lorsqu'ils reçoivent leurs horaires par courriel, ils peuvent uniquement voir les leurs, et non ceux des autres. Anick Forest souligne que les horaires faits à partir de Google peuvent également être modifiés. Marc-Philippe Laurin affirme que des exemples précis sont nécessaires pour soulever cette préoccupation auprès de la direction.

Le CESS discute également du rapport Rubin à la suite de sa publication.

Jonathan Spence affirme que le cours visant à encourager les témoins à intervenir devrait être lancé prochainement. Bruce May mentionne que le Comité de santé et de sécurité devrait également travailler sur ce dossier. Il souligne que la GCM est légalement tenue de collaborer avec le syndicat pour traiter les affaires de harcèlement sexuel, entre autres, mais celui-ci n'a pas participé à l'élaboration du programme.

Samedi 24 octobre

La réunion commence à 9 h 11.

PROPOSITION : Tenir la séance à huis clos pour discuter des demandes du Comité.

W. Fundal / A. Gofenko – ADOPTÉE

PROPOSITION : Reprendre la séance ordinaire à 10 h 8.

H. Mesh / C. Payant – ADOPTÉE

PROPOSITION : Approuver la nomination de Wil Fundal et de Natalie Clancy au sein du Comité de santé et de sécurité.

A. Forest / C. Payant – ADOPTÉE – 2 abstentions

PROPOSITION : Approuver la nomination de Michael Tymchuk au sein du Comité national des griefs.

N. Robinson / A. Forest – ADOPTÉE

PROPOSITION : Approuver la nomination de Saida Ouchaou-Ozarowski au sein du Comité mixte d'équité en matière d'emploi (CMEE).

W. Fundal / J. O'Connor – ADOPTÉE

PROPOSITION : Approuver la nomination de Kim Trynacity au sein du Comité mixte en matière d'équité salariale.

W. Fundal / A. Forest – ADOPTÉE

Marc-Philippe Laurin souligne qu'il informera directement les candidats retenus et que les candidatures des autres postulants seraient conservées dans les dossiers.

PROPOSITION

Attendu que les règlements de la GCM stipulent que « la GCM s'engage à chercher et à inclure activement des membres de groupes sous-représentés au sein de la direction et des activités syndicales ».

Attendu que les politiques de la Sous-section CBC/Radio-Canada de la GCM stipulent que « la composition des comités respecte la diversité ».

Attendu que la GCM est tenue de trouver un remplaçant lorsqu'un membre quitte son poste au sein du Comité national mixte.

Attendu que le Comité national mixte a un rôle fondamental à jouer dans les discussions stratégiques qui sont tenues avec la société et qui touchent tous les membres.

Attendu que l'on ne retrouve aucune femme représentant la GCM au sein du Comité national mixte.

« Je propose que le CESS de la GCM prenne des mesures immédiates pour nommer une femme comme membre du Comité national mixte, dans le but de mieux représenter l'ensemble de nos membres siégeant au CNM ».

P/A N. Clancy / J. Spence

Gaynette Spafford souligne qu'il n'y a pas de poste vacant au sein du CNM à l'heure actuelle. Marc-Philippe Laurin indique que la proposition fera l'objet d'un débat.

Natalie Clancy affirme qu'elle modifiera la proposition pour lire comme suit : « la prochaine fois qu'un poste sera vacant ». Plusieurs membres du CESS soulignent qu'il y a déjà des politiques en place pour encourager les candidatures provenant de l'ensemble des groupes de diversité et d'équité, y compris les femmes, en vue de siéger au sein de comités.

Wil Fundal demande si quiconque pourrait demander d'assister à une réunion du CNM.

Marc-Philippe Laurin répond par l'affirmative et souligne qu'à différentes occasions, Gaynette Spafford, Naomi Robinson et Annick Forest ont toutes assisté à des réunions.

Plusieurs personnes affirment qu'elles voteraient contre la proposition en raison des politiques déjà en place.

PROPOSITION REJETÉE – 5 abstentions

PROPOSITION : Je propose que le CESS de la GCM prenne des mesures décisives pour encourager les femmes à présenter leur candidature au Comité national mixte, dans le but de mieux représenter l'ensemble de nos membres siégeant au CNM.

J. Spence / N. Clancy

Jonathan Spence souligne que cette proposition vise à reconnaître le problème, à rechercher des candidats potentiels, puis à travailler avec eux et leur fournir une formation, entre autres, en vue de les inciter à chercher un poste au sein du CNM. Il y a un débat quant à la possibilité que la proposition soit modifiée pour inclure « membres de groupes revendiquant l'équité », mais plusieurs membres du CESS croient que cela est trop précis et va à l'encontre de la nature de la proposition.

AMENDEMENT REJETÉ – 2 abstentions

John O'Connor propose un amendement favorable, soit que la proposition indique ceci : « prendre des mesures décisives pour recruter des membres de groupes revendiquant l'équité ».

Michael Robert dit que nous devrions déjà faire cela au sein de l'ensemble des comités et souligne que nous avons déjà une politique en place. Jonathan Spence indique que cela donne l'occasion au CESS d'aborder le problème soulevé par Natalie Clancy concernant le manque de femmes au sein du CNM. Il dit qu'il espère que cela deviendra une approche adoptée par l'ensemble des comités.

PROPOSITION ADOPTÉE – 1 vote négatif

PROCÈS-VERBAUX

Le CESS discute des nombreuses modifications apportées au procès-verbal des 8 et 15 septembre.

PROPOSITION : Approuver le procès-verbal des 8 et 15 septembre 2015.

M. D'Souza / G. Spafford – ADOPTÉE

TERRY LEDREW

Harry Mesh lit l'article nécrologique de Terry Ledrew et énumère les organismes de bienfaisance qui y figurent.

PROPOSITION : que le CESS fasse un don de 100 \$ à la Fondation canadienne du cancer du pancréas.

PROPOSITION ADOPTÉE

GOUVERNANCE ET STRUCTURE DE LA SOUS-SECTION

Harry Mesh présente un compte rendu au groupe en tant que président du sous-comité de la structure de la Sous-section. Il affirme que le groupe en est aux premières étapes des discussions, mais qu'il a conçu un modèle semblable à celui qui a été rejeté lors du dernier congrès. Il souligne qu'il s'agit d'un modèle régional qui pourrait combiner les rôles de secrétaire et de trésorier, ainsi que les deux postes de la SRC, et conserver le portefeuille sur la diversité, et qui permettrait d'attribuer les portefeuilles restants parmi les autres représentants régionaux. Il affirme également que la proposition du dernier congrès était très complexe, et que, cette fois-ci, l'objectif est de décomposer les changements en différentes propositions de règlements. Si le modèle est adopté, il souligne que la composition du CESS passerait de 17 membres à 11 membres, permettant ainsi d'économiser environ 25 000 \$. Chantal Payant mentionne que le sous-comité souhaite qu'une proposition soit prête pour la prochaine rencontre en personne du CESS.

Invités : Carmel Smyth, Jeanne D'Arc Umurungi, Lise Lareau et Kam Rao

COMMUNICATIONS DU BUREAU NATIONAL

Le CESS entame une longue discussion sur les communiqués émis par le bureau national de la GCM. Marc-Philippe Laurin affirme qu'il a eu des problèmes avec la formulation, avec laquelle il n'est pas à l'aise, de certaines communications du bureau. Il mentionne que le CESS est responsable des membres qui travaillent à CBC/Radio-Canada et que nous devons répondre à nos membres. Plusieurs membres du CESS affirment qu'ils aimeraient recevoir un préavis concernant les communiqués qui ont une incidence sur la Sous-section CBC/Radio-Canada. Harry Mesh mentionne que les communiqués devraient comprendre une signature et qu'ils devraient, en principe, provenir du président de la Sous-section CBC/Radio-Canada. Marc-Philippe Laurin souligne qu'il n'est pas question de Jeanne D'Arc Umurungi, directrice des communications, mais bien de la consultation entre les représentants élus. Plusieurs membres s'enquière du processus. Carmel Smyth, présidente nationale, est présente à la discussion, tout comme Jeanne D'Arc Umurungi et Lise Lareau, vice-présidente. Carmel Smyth dit qu'elle n'a pas de problème avec le fait de signer les communiqués. Toutefois, elle affirme que le désavantage du fait que de nombreuses personnes signent les communiqués est que les membres peuvent être confus. Elle souligne que, dans de nombreux syndicats, la seule personne qui s'exprime publiquement est le président national. Elle affirme que si les communiqués envoyés aux comités devaient être vérifiés en premier lieu, le bureau ne publierait pas grand-chose. Elle mentionne que le

syndicat se fait déjà critiquer parce qu'il ne s'exprime pas assez rapidement.

Marc-Philippe Laurin souligne que les membres élus du CESS devraient prendre les décisions finales en ce qui a trait aux postes qui ont une incidence sur CBC/Radio-Canada.

PROPOSITION : Tenir la séance à huis clos.

A. Forest / N. Clancy – ADOPTÉE

PROPOSITION : Reprendre la séance ordinaire.

A. Gofenko / H. Mesh – ADOPTÉE

Carmel Smyth s'adresse au CESS et affirme que nous avons connu une année incroyable. Elle remercie Kam Rao, Jeanne D'arc Umurungi, Chantal Payant, Lise Lareau, Marc-Philippe Laurin et les membres du CESS.

PROPOSITION : Tenir la séance à huis clos à 13 h 30.

J. O'Connor / A. Forest – ADOPTÉE

PROPOSITION : Reprendre la séance ordinaire à 15 h 3.

J. Spence / N. Clancy

PROPOSITION : Je propose que la Sous-section CBC/Radio-Canada de la GCM collabore avec l'Association des réalisateurs (AR) et le Syndicat des communications de Radio-Canada (SCRC) afin d'élaborer une déclaration commune indiquant que nous n'avons aucune confiance en le président et le conseil d'administration actuels, et demandant l'arrêt de la vente des biens de CBC/Radio-Canada, comme il est indiqué dans le plan 2020 de CBC/Radio-Canada.

J. Spence / N. Clancy

Jonathan Spence croit que cette proposition satisferait notre capacité de travailler avec les syndicats francophones et d'entreprendre des discussions sur cette initiative.

Allan Gofenko croit que le président de CBC/Radio-Canada doit être pointé du doigt parce qu'il a élaboré le plan 2020. Natalie Clancy propose un amendement favorable pour dire plutôt « arrêter toutes les réductions de personnel et les compressions dans les programmes ».

Michael D'Souza souligne qu'il voterait contre la proposition, car les présidents locaux ont fait savoir en mai qu'ils ne réclameraient pas la démission du président. Il affirme que ceux-ci devraient être consultés avant qu'il appuie la proposition. Natalie Clancy propose un autre amendement favorable pour dire plutôt « dans l'attente d'une consultation avec les présidents locaux ». Jonathan Spence souligne qu'il n'accepterait pas cela en tant qu'amendement favorable.

AMENDEMENT : Dans l'attente d'une consultation avec les présidents locaux.

N. Clancy / C. Payant

Harry Mesh ne croit pas que l'amendement signale une véritable consultation. Il suggère que le CESS agisse, malgré ce que les présidents ont dit.

VOTE SUR L'AMENDEMENT – 7 votes en faveur et 8 abstentions – AMENDEMENT ADOPTÉ

Naomi Robinson invite fortement les gens à aller de l'avant avec cet amendement, et ce, le plus rapidement possible.

PROPOSITION : Déposer la proposition sur la déclaration commune jusqu'à ce que les présidents aient été consultés.

H. Mesh / D. Croft

PROPOSITION REJETÉE – 4 votes en faveur, 7 votes négatifs

Sean Laughlin affirme que tout le monde souhaite adopter la proposition et incite Marc-Philippe Laurin à convoquer une réunion urgente avec les présidents. Chantal Payant croit que le groupe a été ralenti par le processus et affirme qu'elle a entendu certains membres dire que la GCM ne s'est pas fait assez entendre.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 1 abstention

PROPOSITION que le président du CESS ait une discussion sur la déclaration du SCRC avec les présidents locaux dans un délai de 48 heures.

A. Forest / N. Clancy

Annick Forest croit qu'il est possible de tenir la discussion rapidement, même d'ici la fin de journée de lundi. Chantal Payant propose un amendement favorable, à savoir que l'on attend de tenir une discussion jusqu'à ce que Marc-Philippe Laurin obtienne plus de renseignements de la part du SCRC. L'amendement favorable n'est pas accepté.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Payant souhaite qu'un message soit envoyé à Port Credit, car, étant donné que CBC/Radio-Canada espère recevoir un financement supplémentaire de 150 millions de dollars, le temps est peut-être venu de ramener les chèques de paye des membres au montant souhaité et d'accorder des augmentations de salaire. Elle souligne que le montant des chèques a diminué en raison de l'augmentation des primes de pension et d'assurance dentaire. Marc-Philippe Laurin mentionne que Port Credit traite de différentes choses, mais que si le groupe le souhaite, l'enjeu pourrait être soulevé.

POLITIQUE DE VOYAGE

Marc-Philippe Laurin affirme que la politique actuelle stipule que, si un membre revient à son domicile avant minuit, le lendemain ne sera pas considéré comme un jour de congé pour fonctions syndicales. Toutefois, il souligne que, si vous voyagez à Vancouver, vous vous réveillez à l'heure de l'Ouest, mais vous revenez à la maison à l'heure de l'Est.

Naomi Robinson mentionne que la participation aux activités syndicales ne devrait pas créer des difficultés. Elle demande si les situations individuelles pourraient être prises en considération à chaque réunion. Gaynette Spafford mentionne qu'il existe un comité des voyages, et que le temps est peut-être venu d'examiner la politique.

DISCUSSION SUR LES CONGRÈS

Marc-Philippe Laurin affirme qu'il a mis l'accent sur le besoin d'avoir une journée complète pour mener les activités du CESS pendant le prochain congrès. Wendy Martin, Gaynette Spafford, Marc-Philippe Laurin, Dave Croft, Sean Laughlin et Naomi Robinson offrent leur aide pour la planification du CESS. Plusieurs membres rappellent la nécessité d'avoir une journée complète pour les activités de la Sous-section.

CHARGE DE TRAVAIL

John O'Connor mentionne que les gens responsables des médias sociaux semblent avoir des charges de travail importantes. Il a demandé à un employé de tenir un journal quotidien, et demande aux autres de faire de même. Natalie Clancy souligne que le comité de la charge de travail devrait être mis au courant de la situation. Chantal Payant demande à John O'Connor d'envoyer un courriel à tout le monde.

PROPOSITION : Lever la séance à 16 h 52.
W. Fundal / A. Forest – ADOPTÉE